



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 29 Janvier 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 19h10 et levée à 20h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.1), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Patrice CUENOT suppléant Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUJ, M. Cyril DEVESA, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Châtilлон-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 4.1), P. BONNET, G. CHALNOT, Y.M. DAHOUJ, C. DEVESA, D. POISSENOT, R. REBRAB, M. SEBBAH, R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE, C. BOTTERON, P. CORNE, J.M. BOUSSET, J.N. BESANCON

Mandataires : M. ZEHAF, E. MAILLOT (à partir du 4.1), C. WERTHE, P. CURIE, N. BODIN, A. POULIN, K. ROCHDI, C. MICHEL, S. PESEUX, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, D. SCHAUSS, S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, G. BAULIEU, V. MAILLARD

Délibération n°2018/003998

Rapport n°4.3 - Gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Désignation des représentants du Grand Besançon au sein des syndicats mixtes

Gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Désignation des représentants du Grand Besançon au sein des syndicats mixtes

Rapporteur : Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre de la prise de compétence GeMAPI, le Grand Besançon se substitue à ses communes membres au sein des différents syndicats mixtes (SM Aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon, SM Marais de Saône, Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs).
Le présent rapport a pour objet de désigner les représentants du Grand Besançon au sein de ces 3 syndicats.

Dans le cadre de sa nouvelle compétence GeMAPI, le Grand Besançon devient membre de syndicats selon le principe de la représentation-substitution.
Conformément aux statuts de ces syndicats, le Conseil de Communauté doit désigner ses représentants (titulaires et suppléants).

I. Modalités de désignation

L'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition légale ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour la désignation des conseillers dans les syndicats mixtes.

Le nombre de sièges détenus par le Grand Besançon au sein des instances syndicales sera égal au nombre total de sièges détenus précédemment par les communes, sauf modification statutaire préalable ou postérieure au transfert.

II. Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO)

Le syndicat a pour objet principal la recherche du bon état des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE) et dont l'application territoriale est concrétisée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2010-2015) approuvé en décembre 2010. Dans ce cadre, le syndicat est compétent sur son territoire pour les actions suivantes :

- la réalisation d'études concourant à une gestion équilibrée et durable des écosystèmes aquatiques et humides,
- la réalisation des travaux concourant aux enjeux de préservation et de restauration de milieux évoqués ci-dessus.

Conformément à l'article 5-A des statuts du SMAMBVO, « les délégués des membres sont des élus désignés par les assemblées délibérantes des collectivités ou EPCI membres du syndicat ».

Actuellement, les délégués au SMAMBVO sont les suivants :

Communes	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
Bonnay	1	Gilles ORY (maire)	Pascal DIMANCHE (adjoint)
Chevroz	1	Mickaël CRAMPONNE (conseiller)	Guy DEGRET (conseiller)
Cussey-sur-L'Ognon	1	Patrice CUENOT (adjoint)	Jean-François MENESTRIER
Geneuille	2	Marcel GRAND (conseiller) Patrick OUDOT (adjoint)	François LONGERON (conseiller délégué) Sylvie COUNIO (adjointe)
Merey-Vieille	1	Philippe PERNOT (maire)	Virginie GAGNON
Palise	1	Sébastien FLEURY (conseiller)	Hippolyte BUCHETET (conseiller)
Vieille	1	Hubert FOLIN (adjoint)	Christiane ZOBENBULLER (maire)
	8		

Proposition : Le SMAMBVO modifiera ses statuts en cours d'année 2018 pour intégrer la problématique GeMAPI. De nouvelles règles de représentation seront mises en œuvre pour tenir compte des compétences transférées et du territoire concerné (cours d'eau/affluents).

Il est donc proposé de maintenir les élus actuels comme représentants du Grand Besançon.

III. Syndicat mixte du marais de Saône (SMMS)

Le SMMS a pour objet principal la gestion du marais de Saône, zone humide de 750 hectares.

L'article 7 des statuts prévoit le nombre de sièges attribués à chaque membre du syndicat et précise que « *chaque collectivité désignera autant de délégués suppléants que de délégués titulaires pour siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des membres titulaires* ».

Actuellement, les délégués au SMMS sont les suivants :

Communes	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
Besançon	6	Karima ROCHDI (conseillère déléguée)	Emmanuel DUMONT (conseiller délégué)
		Françoise PRESSE (conseillère déléguée)	Béatrice FALCINELLA (conseillère déléguée)
		Pascal CURIE (conseiller délégué)	-
		Sylvie WANLIN (conseillère déléguée)	-
		Christophe LIME (adjoint)	Rosa REBRAB (conseillère déléguée)
		Catherine COMTE-DELEUZE (conseillère)	Pascal BONNET (conseiller)
Gennes	1	Edouard EUVRARD (conseiller)	François GUILLAUME (conseiller)
La Vèze	1	Noël POIMBOEUF (conseiller)	Adriana DOMERGUE (conseillère)
Montfaucon	2	Michel CARTERON (conseiller)	Guy LAITHIER (adjoint)
		Stéphanie BOITEUX (conseillère)	-

Morre	2	Jean-Michel CAYUELA (maire)	Daniel CONCHE (conseiller)
		Marie-Thérèse DROMARD (conseillère)	Michel JEANNIN (conseiller)
Saône	3	Daniel FABREGUES (adjoint)	Lylian CALVAT (adjoint)
		Claude MENETRIER (conseiller)	-
		Christian PRAOM (conseiller)	Sandrine DOMINGUES (conseillère)
Syndicat pour l'aménagement de Besançon-Sud Plateau	1	Daniel ROLET (conseiller Nancray)	Jocelyne BOILLOT
	16		

Proposition : Le SMMS modifiera ses statuts en cours d'année 2018 pour intégrer la problématique GeMAPI. De nouvelles règles de représentation pourront être instaurées pour tenir compte des compétences transférées et du territoire concerné.

Il est donc proposé de maintenir les élus actuels comme représentants du Grand Besançon.

IV. Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs

L'EPTB Saône et Doubs intervient pour faciliter la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la préservation et la gestion des zones humides.

L'article 9 des statuts de l'EPTB fixe la composition du comité syndical : « 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés par l'assemblée délibérante compétente de chaque ville, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine de plus de 25 000 habitants ».

Actuellement, les délégués à l'EPTB sont les suivants :

Commune	Nombre de sièges	Titulaire	Suppléant
Besançon	1	Françoise PRESSE (conseillère déléguée)	Christophe LIME (adjoint)

Proposition : Il est proposé de maintenir les élus actuels comme représentants du Grand Besançon.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation des représentants du Grand Besançon dans les différents syndicats œuvrant dans le domaine de GeMAPI.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 118

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président